



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

---

CC/YH

### Commission des Finances et du Budget

#### Procès-verbal de la réunion du 05 février 2010

##### ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec M. le Ministre des Finances au sujet de l'actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg

\*

Présents : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz remplaçant M. Fernand Boden, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Georges Heinrich, Ministère des Finances

Mme Carole Closener, Greffe de la Chambre des Députés

Excusé : M. Fernand Boden

\*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

\*

**Entrevue avec M. le Ministre des Finances au sujet de l'actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg**

Monsieur le Ministre présente les grandes lignes du document intitulé « 11<sup>e</sup> actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg pour la période 2009-2014 », distribué aux membres de la Commission.

L'actualisation du programme de stabilité est établie pour la période de 2009 à 2014. Le document contient une série de tableaux, dont certains se basent sur un scénario d'évolution des finances publiques « à politique inchangée ». Ces tableaux décrivent ainsi le développement des finances publiques dans l'hypothèse où le Gouvernement ne prendrait aucune mesure pour assainir la situation au cours de la période de 2011 à 2014. Dans ce scénario, les finances publiques connaîtraient une détérioration importante et structurelle. Ainsi le solde de financement de l'administration publique resterait déficitaire tout au long de la période jusqu'en 2014, à un niveau supérieur à la limite des 3% du PIB autorisée par le pacte de stabilité et de croissance. Cette détérioration permanente est imputable au fait que le niveau des dépenses publiques dépasse celui des recettes. Compte tenu des besoins de financement importants de l'administration publique au cours de ces années, la dégradation des finances publiques irait de pair avec une augmentation très rapide de la dette publique et du coût des intérêts. La dette publique passerait ainsi d'un niveau de 18,3% du PIB en 2010 à 37,4% du PIB (soit 17,4 milliards d'euros) en 2014.

Or, le Gouvernement réfute ce scénario, et n'entend pas laisser les finances publiques prendre une telle trajectoire. L'objectif budgétaire du Gouvernement est le rétablissement de l'équilibre budgétaire d'ici 2014 au plus tard. Partant, l'effort financier cumulé pour réduire le déficit public se chiffre à 1,6 milliard d'euros sur quatre ans. Le déficit sera réduit de manière progressive, avec une moyenne de 400 millions par an. En 2011 et 2012, l'effort sera moins important, alors que pour les années 2013 et 2014 il sera plus substantiel.

Il importe de préciser qu'il subsistera un déficit au niveau de l'administration centrale de l'ordre de 1 milliard d'euros. 4 milliards d'euros au titre d'emprunts supplémentaires seront nécessaires, et porteront ainsi la dette à environ 12,9 milliards d'euros.

Par conséquent, le Grand-Duché sera toujours endetté en 2014, mais le déficit de 12,9 milliards d'euros, soit 27% du PIB, sera largement inférieur au niveau d'endettement atteint dans un scénario à politique inchangée.

L'objectif pourra être atteint par une augmentation des recettes et/ou une réduction des dépenses publiques. Le Gouvernement entend privilégier un mélange des deux en mettant l'accent sur la réduction des dépenses. Des mesures concrètes seront discutées et décidées au cours des semaines et des mois qui viennent, notamment lors des réunions tripartites. L'« exit strategy » sera définie d'ici l'été 2010 et pourra ainsi être appliquée dès 2011, conformément aux « guidelines » européennes.

### **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- L'évolution des recettes se répercutera sur l'effort financier à produire au cours de la période de 2011 à 2014. Il est toutefois précisé que les recettes générées par les grandes catégories fiscales ont tendance à baisser. De plus certaines recettes, à l'instar de la taxe d'abonnement, sont très volatiles.
- Au niveau de l'administration publique, le programme de stabilité table pour l'exercice budgétaire 2010 sur un déficit de 3,9% du PIB. Ce déficit est moins élevé que celui annoncé lors de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2010 (-4,4% du PIB). Cette révision à la baisse est notamment imputable à la réévaluation de certaines recettes publiques à la lumière des recettes perçues au 31 décembre 2010.

- L'emprunt correspondant à la participation de l'Etat luxembourgeois dans le captal de BGL BNP Paribas a été pris en compte dans le montant total de 12,9 milliards d'euros de dette.
- Afin de garder une certaine marge de manœuvre, le Luxembourg devra disposer d'une situation financière saine tout en conservant son rating triple A. Un taux d'endettement de 60% est inacceptable pour un petit pays comme le Grand-Duché.
- Le remboursement de la dette n'est pas prévu par le programme de stabilité. Contrairement à d'autres pays qui refinancent leurs dettes, l'Etat luxembourgeois a toujours remboursé sa dette. Ainsi le remboursement de l'emprunt contracté à l'occasion de la prise de participation dans BGL BNP Paribas sera financé par la vente de ladite participation. Le dividende touché par l'Etat sur sa participation permettra de rembourser les intérêts sur la dette.
- La charge d'intérêts en 2014 représentera 350 millions d'euros par an, ce qui correspond au coût de la construction de trois lycées. A titre de comparaison, dans le scénario à politique inchangée, les intérêts à rembourser atteindraient 500 millions d'euros par an.
- La tripartite devra traiter principalement trois sujets liés entre eux : la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, l'emploi (qui a souffert sous les effets de la crise) et les finances publiques. Les mesures discutées devront concerner la période de 4 ans jusqu'en 2014, étant précisé que les dépenses de fonctionnement doivent être évaluées tous les ans.
- Le niveau des investissements devra être freiné, sans pour autant pouvoir faire l'objet d'économies substantielles.

\*

La réunion du 9 février 2010 à 9 heures sera consacrée à l'examen des avis du Conseil d'Etat émis dans le cadre du projet de loi N°6072.

L'examen des documents européens ayant trait à la fiscalité indirecte, qui figurait à l'ordre du jour de la réunion du 9 février, sera reporté à la réunion du 23 février 2010 à 9 heures.

Le cas échéant, l'adoption du projet de rapport relatif au projet de loi N° 6072 pourrait être ajouté à l'ordre du jour de la réunion du 23 février.

Les membres de la Commission décident en outre de convoquer :

- une réunion le 2 mars 2010 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant : Echange de vues sur l'essai du professeur Lionel Fontagné "Compétitivité du Luxembourg : après la Bulle" ;
- le cas échéant, une réunion le 9 mars 2010 à 9 heures pour continuer la discussion sur l'actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg (La tenue de cette réunion sera confirmée ultérieurement) ;
- une réunion qui aurait lieu de préférence le 16 mars à 9 heures avec l'ordre du jour suivant : Entrevue avec M. le Ministre de la Sécurité sociale sur la réforme de l'assurance pension et ses répercussions sur le budget ;
- une réunion qui aurait lieu de préférence le 23 mars à 9 heures avec l'ordre du jour suivant : Entrevue avec M. le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région sur :
  - le projet de réforme des finances communales,

- le projet d'établissement d'un nouveau plan comptable,
- la situation des finances communales.

Luxembourg, le 5 février 2010

La secrétaire,  
Carole Closener

Le Président,  
Michel Wolter